

Pour un développement apaisé de votre projet de méthanisation



Acceptables
Avenirs

Un outil proposé par Acceptables Avenirs pour faciliter le dialogue avec les élus

Malgré l'adhésion de plus en plus forte de la société à la nécessité d'une transition énergétique et écologique, l'arrivée d'installations de production d'énergie renouvelable sur un territoire suscite souvent des interrogations, des inquiétudes, des contestations voire des oppositions ; et ce, quel que soit le type d'énergie valorisée (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse et géothermie).

Le développement d'un projet de méthanisation sur un territoire peut être perçu, par les acteurs locaux, selon trois aspects :



ses caractéristiques

(dimensions économique, technique et réglementaire)



sa relation avec le territoire



son organisation

Les projets se développent souvent en se focalisant sur les aspects économique, technique et réglementaire, au détriment d'une approche englobant également son aspect sociétal. Or, différents retours d'expériences montrent que, même si le projet n'est pas complètement défini, un dialogue mis en place rapidement est de nature à renforcer son appropriation locale et donc son acceptabilité en favorisant notamment sa relation avec le territoire.

Pour le déploiement d'une unité de méthanisation sur leur territoire, il est important de laisser les collectivités définir leur rôle. Il est conseillé de ne pas rechercher leur soutien direct vis-à-vis de votre projet, mais plutôt de les inviter à s'impliquer dans la démarche de dialogue que vous souhaitez conduire.

Qu'est-ce que l'outil Mon Diag ?

Ce document a été conçu pour vous guider dans la mise en œuvre d'un dialogue auprès des élus de la commune où votre future installation de méthanisation sera implantée, ou des communes voisines et/ou indirectement impliquées dans le projet (apporteurs, trafic, ...). Ce document vous guidera dans la façon de vous présenter ainsi que votre projet.

Mon Diag est un outil de diagnostic territorial qui peut être utilisé par le porteur de projet et ses AMO.

Acceptables Avenirs peut également vous accompagner dans cette démarche de diagnostic territorial et pour définir une stratégie de communication et de concertation au regard des résultats obtenus.

Il se compose :

- d'un courrier d'accompagnement qui explique votre démarche et ses modalités de mise en œuvre ;
- d'une fiche présentant la méthanisation ;
- d'une fiche pour vous aider à présenter les grandes lignes de votre projet (à personnaliser) ;
- d'un questionnaire à destination des élus permettant d'évaluer leurs perceptions, leurs attentes et leurs questionnements ;
- d'une grille de lecture pour vous accompagner dans l'interprétation des réponses apportées à ce questionnaire.

Les réponses vous aideront à favoriser l'appropriation locale de votre projet :

- si votre projet est en cours de réflexion, vous obtiendrez des pistes d'actions à réaliser ;
- si votre projet est déjà bien développé, vous aurez des pistes d'ajustements.

Les résultats de ce questionnaire seront une base de réflexion pour concevoir, seul ou accompagné, un dispositif d'information et de dialogue autour de votre projet.¹



¹ Plus d'informations par téléphone au 09.75.40.10.86, courrier électronique à l'adresse info@acceptablesavenir.eu ou via le site internet de l'entreprise <https://acceptablesavenir.eu>.

Ce kit est à destination des porteurs de projet de méthanisation agricole

Il est constitué de :

- **documents destinés au porteur de projet avec :**

- des consignes ;
- une fiche pour vous aider à présenter les grandes lignes de votre projet ;
- et une grille de lecture des réponses au questionnaire.

- **documents à remettre aux élus avec :**

- un courrier d'accompagnement (à personnaliser) ;
- une fiche présentant la méthanisation ;
- une fiche présentant les grandes lignes de votre projet ;
- le questionnaire.

Plusieurs guides existent et peuvent vous aider dans votre démarche de concertation. Par exemple le « **Guide de bonnes pratiques sur les échanges avec les élus de mon territoire** » de l'association AILE ou le guide ADEME « **Informé et dialoguer autour d'un projet de méthanisation** ».

En fonction des résultats de votre diagnostic territorial, il pourra être nécessaire de vous faire accompagner de professionnels de la concertation dans votre démarche de dialogue territorial.

Chronologie d'intervention

Dans votre démarche de dialogue avec le territoire et, plus particulièrement, avec les élus, il est préconisé de respecter une certaine chronologie d'intervention (présentée ci-dessous).

Dans un premier temps, il est conseillé de rencontrer les élus de la commune d'implantation prévue pour votre unité de méthanisation avec, au préalable, une rencontre du Maire (Cf. « *Consignes au porteur de projet* » ci-après).

Lorsque les élus de la commune d'implantation auront été informés de votre démarche et seront impliqués au travers le

questionnaire proposé, les élus des communes limitrophes et/ou des communes impliquées (apporteurs de matières) devront également être impliqués dans la démarche de dialogue. La prise de contact devra également débiter par la rencontre des Maires des communes concernées.

Le fait d'inviter les élus locaux à une démarche de dialogue autour du projet est de nature à entraîner une circulation d'information positive concernant votre projet vers les élus de l'ensemble du territoire (communauté de communes, département, région...).

Consignes au porteur de projet

Préalables à la distribution du questionnaire



- Dans un premier temps, il vous faudra **rencontrer le Maire** de votre commune afin de :

- 1/ vous présenter ;
- 2/ lui **présenter votre projet** ;
- 3/ lui **présenter votre démarche** d'ouverture au territoire ;

4/ **recueillir son avis** par rapport à l'utilisation d'un questionnaire auprès des riverains en précisant que vous vous engagez sur le fait que les réponses apportées seront anonymes ;

5/ lui **demande son accord** afin qu'il réponde à **ce questionnaire et permette sa diffusion auprès des élus de la commune**. Quoi qu'il en soit, vous pouvez préciser que vous récupèrerez le questionnaire complété dans un second temps, afin de garantir de son anonymat.

À l'issue de cette rencontre préalable, et si votre Maire est d'accord, vous pourrez lui laisser le questionnaire ou le mettre à disposition des élus de votre commune à la Mairie. Il vous faudra veiller à laisser autant de questionnaire que d'élus.

Être transparent dès aujourd'hui sur les actions entreprises envers le territoire facilitera à l'avenir les interactions avec les différents acteurs.

- Pensez à **compléter les termes présentés** et à préciser **la ou les options choisie(s)** pour la **restitution** du questionnaire complété, **sur le courrier d'accompagnement**.

- Pensez à **compléter la fiche à personnaliser** qui **présente les grandes lignes** de votre projet ainsi que le questionnaire et le courrier d'accompagnement.

Distribution du questionnaire



Il est souhaitable que le questionnaire, ainsi que l'ensemble des éléments destinés aux élus, soit communiqué le plus en amont possible de votre réflexion. Évidemment, il n'est jamais trop tard pour distribuer ce questionnaire, même quand il y a une opposition qui se forme. Mais dans ce cas, il faudra adapter les questions en fonction de la situation.

Plusieurs modalités de distribution sont possibles :

- **une remise en main propre ;**
- **un dépôt en Mairie ;**
- **un envoi par courrier postal ;**
- **un formulaire en ligne.** Si vous le souhaitez, vous pouvez créer un questionnaire en ligne au travers des outils tels que *Google forms*. Ceci vous permettra de recueillir facilement les réponses et d'avoir une intégration rapide de l'ensemble des retours. Dans ce cas, il ne faudra pas oublier de communiquer le lien vers votre questionnaire en ligne, à toutes les personnes sollicitées.

Restitution du questionnaire complété

Lorsque les personnes ciblées ont rempli leur questionnaire, plusieurs possibilités s'offrent à elles pour vous le retourner. Il

vous faudra penser à préciser l'option choisie dans le courrier d'accompagnement à destination des personnes interrogées.

Options de transmission des réponses des personnes interrogées

Option A

À privilégier parmi l'ensemble des propositions

Par un envoi à votre domicile au travers d'une enveloppe pré-timbrée qui mentionne l'adresse de destination du questionnaire (garantit l'anonymat).

Option B

Par une mise à disposition des questionnaires remplis à la Mairie (garantit l'anonymat).

Option C

Par un dépôt dans votre boîte aux lettres (garantit l'anonymat).

Votre adresse est indiquée sur le courrier d'accompagnement.

Option D

Par un retour de mail via un scan du questionnaire complété (ne garantit pas l'anonymat).

Autre possibilité : Recueil des réponses via un questionnaire en ligne

Si vous choisissez de mettre en ligne le questionnaire, vous pourrez récupérer les réponses aux questions au travers l'outil que vous aurez choisi à cet effet.



Grille de lecture des réponses

- Cette grille doit être utilisée pour chacun des questionnaires.
- L'ordre d'interprétation des réponses ne correspond pas à l'ordre des questions.
- Dans le cas où les réponses sont différentes d'une personne à l'autre, il faut, par précaution, considérer la situation la moins favorable.
- Concernant le taux de réponses, ne soyez pas étonné-e de récupérer 10 à 20% des questionnaires. Cela ne signifie pas que les personnes ne se sentent pas concernées. Dans le cas où ce taux serait inférieur à 10%, nous vous conseillons de contacter les personnes par téléphone pour voir si elles ont bien réceptionné le questionnaire.

L'analyse des réponses vous aidera à favoriser l'appropriation locale de votre projet :

- si votre projet est en cours de réflexion, vous obtiendrez des pistes d'actions à réaliser ;
- si votre projet est déjà bien développé, vous aurez des pistes d'ajustements.

Ces actions ou ajustements peuvent concerner les trois aspects du projet :

- 1/ ses caractéristiques (dimensions économique, technique et réglementaire) ;
- 2/ sa relation avec le territoire ;
- 3/ son organisation.



Analyse des réponses aux questions n°0, 1, 2

L'adhésion des Français au développement des énergies renouvelables est très élevée (lutte contre le réchauffement climatique, pollution moindre, caractère inépuisable, etc.), ce qui n'empêche pas que certains paradoxes puissent exister. Par exemple, une personne peut souhaiter que son territoire agisse en faveur de la transition énergétique mais ne pas vouloir d'une unité de méthanisation sur son territoire ou à côté de chez elle.

Les personnes qui répondront « Non » à ces questions seront probablement des élus difficiles à convaincre. Ces élus peuvent devenir des opposants. Si ces personnes sont

nombreuses, alors il sera nécessaire d'élargir le dialogue. L'objectif étant de vérifier s'il est nécessaire de mettre votre projet en adéquation avec les attentes du territoire, ou si les contestations identifiées proviennent d'inquiétudes de voisinage.

Ces questions doivent vous permettre d'identifier les niveaux de priorité, accordés par vos élus, vis-à-vis des enjeux de la transition énergétique et de l'agriculture. Mais il faut faire attention aux réponses apportées aux autres questions afin de ne pas se contenter d'un consentement apparent.



Analyse des réponses aux questions n°3, 4 et 5

Les réponses à ces questions vous permettront d'identifier le niveau de connaissance des interviewés et le type d'information que vous devez partager avec vos élus.

Notamment, le « besoin d'informations sur la méthanisation » (question n°4) peut devoir précéder l'information sur votre projet (question n°5).

Analyse des réponses aux questions n°6 et 7

Les réponses à ces questions vous permettront d'identifier Bien que les unités de méthanisation permettent une production d'énergie renouvelable locale et non délocalisable ainsi que le maintien et/ou la création d'emplois, globalement, peu de retombées directes sur le territoire, notamment financières, leurs sont attribuables. Les réponses à ces questions vous permettent d'identifier des thèmes de dialogue à privilégier avec les acteurs, voire d'éventuelles actions que vous pourriez mener en accompagnement de votre projet.

Plus particulièrement, la réponse apportée à la question n°7 donnera les axes de communication à privilégier si les perceptions ne correspondent pas à la réalité. Pour aller plus loin, vous trouverez en suivant une référence qui

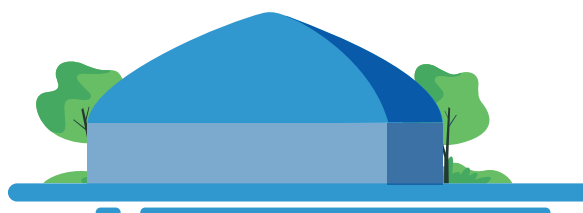
vous donne quelques exemples d'outils pour informer et dialoguer avec le territoire : <https://librairie.ademe.fr/produire-autrement/1509-informer-et-dialoguer-autour-d-un-projet-de-methanisation-9791029710599.html>.

La comparaison des réponses apportées aux questions n°6 (particulièrement 6.2) et 7 mettra en exergue les attentes des élus vis-à-vis de votre projet (question n°6), et la perception qu'ils en ont tel qu'il a été décrit (question n°7). Dans le cas où il devait y avoir une divergence entre ce qui est attendu et ce qui est prévu, il conviendra de réfléchir à des ajustements qui favoriseront la convergence de votre projet avec les attentes des élus.

Analyse des réponses aux questions n°9 et 10

Les réponses apportées vous aideront à favoriser l'appropriation locale de votre projet :

- si votre projet est en cours de réflexion, vous obtiendrez des pistes d'actions à réaliser ;
- si votre projet est déjà bien développé, vous aurez des pistes d'ajustements.



Analyse des réponses aux questions n°11, 12, 13 et 14

Bien que les projets de production d'énergie renouvelable s'inscrivent dans la transition énergétique souhaitée par de plus en plus de citoyens, l'installation de ces unités de production sur un territoire ne peut pas compter simplement sur cette adhésion. Chaque projet, et ce, quel que soit le type d'énergie produite, doit aujourd'hui ouvrir, au préalable, un dialogue avec le territoire. Il est souhaitable que ce dialogue implique l'ensemble des acteurs du territoire mais, les réponses apportées à la question n°13 vous permettront d'identifier les acteurs que vous devrez rencontrer pour répondre aux attentes des élus.

Il est recommandé de ne pas demander un positionnement, « pour » ou « contre » le projet, aux élus, mais plutôt de les inviter à se positionner par rapport à une démarche de dialogue. Les réponses aux questions n°11, 12 et 14 permettent d'identifier les modalités à mettre en œuvre pour ce dialogue et qui correspondent aux attentes des élus.

La réponse à la question n°11.1 permet d'identifier le degré d'implication dans le dialogue, souhaité par les élus. Il est important de respecter au mieux leur volonté d'être uniquement des participants ou moteur dans cette démarche de dialogue.



Analyse des réponses aux questions n°8, 15 et 16

Les réponses à ces questions vont vous aider à apprécier la pertinence de votre projet vis-à-vis des enjeux du territoire (question n° 8), et à adapter le niveau d'attention portée à son organisation (portage) (questions n°15 et 16). Un projet qui

ne sera pas considéré par les élus comme cohérent avec les enjeux du territoire devra être indiscutable sur son contenu technique et son portage.

Analyse des réponses aux questions n°17 et 18

Les personnes qui vont répondre partiellement ou totalement à ces questions seront pour vous des interlocuteurs privilégiés qui pourront vous aider à élargir le dialogue avec les autres

acteurs moins impliqués ou plus réfractaires. Ces personnes vous aideront aussi à identifier les actions ou ajustements qui favoriseront l'appropriation locale de votre projet.



Suite à l'évaluation des réponses

L'analyse des réponses vous permettra de nourrir votre réflexion dans la mise en œuvre d'un dispositif d'information et de dialogue avec le territoire, et d'identifier les actions ou ajustements pour favoriser l'appropriation locale de votre projet.

Ces éléments devront être présentés à vos élus. Sans compter sur le caractère incontournable d'une telle présentation, cette dernière sera un premier témoignage de votre démarche d'ouverture au territoire. Cela permettra également de créer/maintenir un lien avec vos élus et de les tenir informés de la suite que vous donnerez à votre projet au regard des résultats obtenus.

Dans le cadre de cette présentation, il sera nécessaire de revenir sur les points qui ont suscité des questionnements et mettre en évidence les pistes d'actions ou ajustements envisageables. Ces derniers pourront concerner les trois aspects du projet :

- 1/ ses caractéristiques (économique, technique et réglementaire) ;
- 2/ sa relation avec le territoire ;
- 3/ son organisation.

Pour chacun de ces trois aspects, vous trouverez ci-après, à titre d'exemples, des éléments sur lesquels vous pourriez agir.

1/ Identifier les sites d'implantation potentiels et leurs avantages et inconvénients ; préparer l'implantation de votre projet : distance au premier riverain et impact sur le cadre de vie (trafic routier, intégration paysagère, valeur immobilière, etc...).

2/ Préparer la communication avec les acteurs locaux :

- pouvoir assurer la transparence sur toutes les composantes du projet (implantation, distances d'acheminement des intrants, trafic occasionné : parcours, fréquence, horaire, type de véhicules) ;
- organiser une phase de dialogue pour la mise en adéquation de votre projet au territoire ;
- préparer la prise en compte des inquiétudes des riverains vis-à-vis des nuisances potentielles (odeurs, trafic) ;
- être prêt à répondre aux sollicitations de la collectivité pour améliorer les infrastructures routières ;
- veiller à tenir vos engagements dans la durée vis-à-vis des acteurs locaux ;
- tenir informés vos relais locaux (conseillers départementaux, syndicat d'énergie, associations, entreprises, etc...) tout au long du développement du projet.

3/ Rester vigilant à la perception de votre exploitation et du modèle agricole que vous incarnez ; il est important d'intégrer des partenaires techniques et financiers à l'écosystème projet ; rester vigilant à la réputation des sous-traitants.



Fiche conseil pour rédiger la « Fiche descriptive » de votre projet

Précisez votre projet, le nom de votre structure et la commune d'implantation

« Qui sommes-nous ? »

Ce paragraphe doit permettre à vos interlocuteurs de mieux vous connaître. Les informations à communiquer sont :

- votre nom ou le nom de votre exploitation ;
- votre commune de résidence.

Concernant votre activité, vous pouvez donner des précisions quant à :

- l'historique de cette activité (familiale, année de reprise, ...);
- le type d'activité (élevage, production de céréales, ...);
- la taille de votre exploitation ;
- et les déchets produits.

Il peut également être utile d'inclure une photographie de vous et/ou vos associés.



« Pourquoi un projet de méthanisation agricole ? »

Dans cette partie, il sera important d'énoncer les raisons qui vous poussent à créer une unité de méthanisation.

Plusieurs raisons peuvent être énoncées telles que :

- Réduction et valorisation des déchets agricoles ;
- et/ou production d'une énergie renouvelable et locale ;
- et/ou alternative locale et naturelle à l'utilisation des engrais chimiques ;
- et/ou contribution à la diminution du réchauffement climatique.

« Où j'en suis dans mon projet ? »

Ici, il sera nécessaire de présenter les étapes réalisées et celles qui restent à faire. Pour vous aider, vous pourrez compléter le schéma proposé en y indiquant les dates approximatives (mois/année) pour les étapes réalisées et en cours. Un texte d'accompagnement sera bienvenu pour préciser notamment les acteurs qui vous accompagnent (bureaux d'études, constructeurs, chambre d'agriculture, ...) et ceux rencontrés (ADEME, élus, banques, ...).

Date	Avant-projet - Information et dialogue autour du projet (3 mois)		
Date	Étude de faisabilité (6 à 8 mois)		
Date	Demande de permis de construire (3 à 6 mois)	Démarches liées au raccordement au réseau électrique, gaz naturel, ... (3 à 5 mois)	Déclaration ou demande d'autorisation d'exploiter (10 à 15 mois)
Date	À l'expiration des délais de recours réglementaires (2 mois) : <ul style="list-style-type: none">- Finalisation des démarches liées à la gestion des flux entrants et sortants- Commande des matériels et construction de l'unité		

Votre projet

Dans cette partie, vous vous attacherez à décrire votre projet en précisant notamment :

- les intrants prévus et la distance maximale de votre unité aux apporteurs extérieurs, le cas échéant ;
- la valorisation du biogaz prévue (cogénération, injection, ...).

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter au
00 00 00 00 00

